

UNDT/2015/034, Zhang-Osmancevic

Décisions du TANU ou du TCNU

Après avoir rempli sa demande, à la demande du Tribunal, le demandeur n'a pas répondu à 2 ordres et 2 notifications du Tribunal lui demandant de soumettre ses commentaires, le cas échéant, sur la question de la création de la demande soulevée par l'intimé dans sa réponse. Compte tenu de cela, le tribunal a conclu que le demandeur n'était plus intéressé par l'issue d'une procédure judiciaire qu'il avait instituée et que l'affaire devrait être close pour l'abandon des procédures.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante, ancien membre du personnel du ministère de la Sécurité et de la Sécurité, Office des Nations Unies à Vienne, a contesté la décision du Secrétaire général du 22 juillet 2013 pour le rejeter du service en vertu de la règle 10.2 (a) (A) (IX).

Principe(s) Juridique(s)

Le droit à instituer une procédure judiciaire: Le droit d'instaurer des procédures judiciaires est un principe général de droit procédural fondé sur la condition que la personne qui l'utilise a un intérêt légitime pour législement et le maintien d'une action en justice. L'accès au tribunal doit être refusé à ceux qui n'ont pas besoin de recours judiciaire, ainsi qu'à ceux qui ne sont évidemment plus intéressés par la procédure qu'ils ont instituée. La réouverture d'une demande close pour l'abandon de la procédure: le tribunal n'envisagera que la réouverture d'une demande close pour l'abandon de la procédure à la réception d'une requête en réintégration d'une partie prévoyant le non-non-non-action, montrant raisonnablement que le non-réponse à la réponse à la Les ordonnances du Tribunal n'étaient pas intentionnelles ou le résultat d'une indifférence consciente et de la soumission de preuves qu'il est de l'intérêt de la justice de rétablir la procédure.

Résultat

Rejeté pour défaut de poursuites/abandon

Applicants/Appellants

Zhang-Osmancevic

Entité

DSS

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2013/61

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

24 Avr 2015

Duty Judge

Juge Laker

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Licenciement/séparation

Cessation de service

Droit Applicable

TCNU Règlement de procédure

- Article 36
- Article 9

Jugements Connexes

UNDT/2009/061